

## **Communiqué de presse**

### **Fête de la Musique : Mesures particulières de circulation et de stationnement**

Comme tous les ans, la Fête de la Musique se tiendra à Colmar le 21 juin, jour du solstice d'été.

Compte-tenu de l'état d'urgence installé au niveau national, la Ville met en place des mesures strictes de protection et surtout, l'interdiction totale de l'accès automobile, du stationnement et de la circulation des véhicules dans le périmètre concerné par la manifestation, le mercredi 21 juin prochain de 11h à minuit (cf plan ci-joint).

Les riverains sont donc invités à prendre leurs dispositions afin de respecter les interdictions dans la plage horaire mentionnée.

Concernant les commerces, les horaires de livraison devront être strictement respectés, car les véhicules de livraison ne pourront plus accéder au centre-ville après 11 heures du matin.

**Contact presse :**

**Delphine Sivignon**

+33 (0)3 69 99 56 21

+33 (0)6 99 02 64 33

[delphine.sivignon@colmar.fr](mailto:delphine.sivignon@colmar.fr)



# Zone à accès restreint pendant la Fête de la Musique 2017

